

## L'AN DEUX MIL SEIZE

Le 29 novembre à 19 heures

### LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

Dûment convoqué le 17 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Roger GARDES.

**PRESENTS** : BEAUMONT Alexis, BOUDET Alain, CHAUVET Yves, DELLAVEDOVA Guy, DESEMARD Agnès, DUVIVIER Aude, GARDES Roger, HAYMA Éric, IMBAUD Nadine, LASSALAS Jacques, MERLIN François, PELLISSIER Emmanuel, RONDINET Virginie, ROSNET Marie, VERT Claire, VIAL Christophe, VIEIRA Pascale

**ABSENTS** : QUIBANT Emmanuelle  
MARION Gilles, donne pouvoir à GARDES Roger  
ORBAN Régis, donne pouvoir à HAYMA Éric  
THIBAUT Annie, donne pouvoir à VERT Claire  
BRUGUIERE Régine, donne pouvoir à VIEIRA Pascale  
JODAS Charlène, donne pouvoir à VIAL Christophe

*Nadine IMBAUD est désignée secrétaire.*

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 10 octobre 2016, lequel est adopté à l'unanimité.

Les points suivants ont ensuite été abordés et adoptés à l'unanimité, sauf précisions contraires.

**1. - DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNE**

Sur proposition de l'Adjoint aux Finances, Monsieur Yves CHAUVET, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la Décision Modificative suivante :

- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE**

63345 Code INSEE	SAINT GENES CHAMPANELLE Budget COMMUNE	DM n°1 2016
---------------------	---	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
**DECISION MODIFICATIVE 1**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Terrains	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	35 750.00 €	0.00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 750.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>35 750.00 €</b>	<b>35 750.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>35 750.00 €</b>	<b>35 750.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2112 : Terrains de voirie	0.00 €	1 794.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 794.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 794.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 794.00 €</b>
R-10223 : T.L.E.	0.00 €	0.00 €	1 794.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 794.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	20 464.00 €	0.00 €
R-1318 : Autres	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 464.00 €
R-1328 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>35 464.00 €</b>	<b>35 464.00 €</b>
D-2112 : Terrains de voirie	1 794.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 794.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 794.00 €</b>	<b>1 794.00 €</b>	<b>37 258.00 €</b>	<b>37 258.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

## **2. PRET RELAIS - LOT LE PETIT BOIS**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 30/06/2016 autorisant le lancement des travaux pour la réalisation du lotissement du Petit Bois.

Il rappelle que la vente des 18 lots prévus doit permettre de payer les travaux de viabilisation du lotissement et qu'il convient de prévoir un financement par prêt relais

Après consultation des établissements financiers, il propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant	800 000 €
- mobilisation des fonds	4 mois
- durée	2 ans
- taux	0,65 %
- périodicité	trimestrielle
- amortissement du capital	taux fixe
- commission d'engagement	0,10 %
- remboursement anticipé possible sans pénalité	

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.*

## **3. PRET POUR LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE**

Le Conseil municipal autorise le maire à signer un prêt d'un million d'euros avec la Société générale pour la restructuration du Groupe scolaire à taux fixe sur 20 ans.

## **4. MODIFICATION TARIFAIRE DU CONTRAT « RISQUES STATUTAIRES »**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est assurée pour le risque statutaire par l'intermédiaire du contrat groupe « risques statutaires » du Centre de gestion du Puy-de-Dôme.

Considérant les résultats financiers du contrat les tarifs et options sont modifiés à compter du 01/01/2017.

Il propose de retenir le taux suivant :

Montant de remboursement	80 %
Franchise en maladie ordinaire	15 jours
Taux	6,84%

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.*

## **5. AVANTAGE EN NATURE - REPAS**

Monsieur Le Maire rappelle que le personnel affecté au service du restaurant scolaire et au multi accueil peut bénéficier des repas préparés par le restaurant scolaire sous la forme d'un avantage nature (au barème URSSAF).

Il propose que le personnel remplaçant puisse bénéficier, à sa demande, de cet avantage qui figure sur les bulletins de salaires et est soumis aux cotisations et contributions.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.*

## **6. SUBVENTION A L'O.C.C.E. DE L'ECOLE ELEMENTAIRE (OFFICE CENTRAL DES COOPERATIVES D'ECOLES)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser à l'O.C.C.E. de l'Ecole élémentaire :

- une subvention de 72 € par classe afin de l'aider pour le spectacle de fin d'année soit 720 € (10 classes x 72 €).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.*

#### 7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2016-2017

Madame Pascale VIEIRA fait part des demandes de subventions des associations de la commune.

Le Conseil Municipal adopte la proposition d'attribution validée en commission pour un montant de 30 481€, soit :

ASSOCIATIONS	Subventions 2016/2017	
	Normale	Exceptionnelle
44 et plus	150 €	
A.S St-Genès-Foot.	6 430 €	
Amicale Champanelloise	5 000 €	
Association Sportive IME	250 €	
Bas 'Art	450 €	
Champan'elles running	150 €	
Chorale Campanelle	630 €	
Clermont mouche compétition	50 €	
Comité de Jumelage	3 186 €	
Don de sang	250 €	
Echappée Belle	150 €	
Espoir et Solidarité	410 €	
La Bulle	1 200 €	
Loisirs et Rencontres	700 €	
Office Champanellois	3 500 €	
Gommes et crayons	700 €	
Paniers Champanellois	410 €	
Pétanque	150 €	
Rallye Saint-Genès	350 €	
Rugby Club	4 850 €	
Société pêche	165 €	
Tennis Club	1 750 €	
<b>TOTAL :</b>	<b>30 481 €</b>	

Ne prennent pas par au vote : M. Alain BOUDET pour « l'Office champanellois », Mme Nadine IMBEAU pour « Bas'Art » et Mme Annie THIBAUT pour « Paniers champanellois » et « Gomme et crayon ».

LE Conseil municipal a accordé une subvention complémentaire de 400€ aux 3 associations qui participent aux NAP cette année.

#### 8. TARIFS 2017 : LOCATION DES SALLES COMMUNALES, DU GYMNASE ET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée les tarifs des différentes salles de la commune à compter du 1er janvier 2017.

## TARIFS 2017

Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2017 pour la location des salles et des installations sportives communales.

<b>MAISON DES ASSOCIATIONS (forfait global)</b>	Journée	Week-end
Associations de la commune	150€	200,00 €
Personnes privées habitant la commune pour leur usage personnel	300€ Hors week-end	600,00 €
Personnes privées hors commune		950,00 €
Associations hors commune	800,00 €	950,00 €
<b>Hall et cuisine</b>		
	Journée	Week-end
Associations de la commune	120,00 €	140,00 €
Personnes privées habitant la commune pour leur usage personnel		350,00 €
Personnes privées hors commune		600,00 €
Associations hors commune	550,00 €	600,00 €

<b>INSTALLATIONS SPORTIVES</b> (associations extérieures à la commune)	Tarif
<b>Location à la journée</b> Hall d'entrée, douches et vestiaires du gymnase	150,00 €
Gymnase complet	300,00 €

<b>SALLES DE VILLAGE</b>	Tarifs particuliers de la commune	Tarifs Associations ou particuliers extérieurs à la commune
Deux jours	100,00 €	150,00 €

<b>LOCATION DE CHAISES ET DE TABLES</b>	Tarif
Forfait deux jours	30,00 €

#### 9. TARIFS 2017 DES CONCESSIONS DE CIMETIERES, CAVURNE, COLUMBARIUM, JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur Yves CHAUVET rappelle que conformément à la réglementation en vigueur, les tarifs des services publics locaux peuvent être fixés librement par les collectivités locales.

En conséquence, Monsieur CHAUVET propose de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs des concessions comme suit :

	<b>Concession de cimetières au m<sup>2</sup></b>	<b>Cavurne</b>	<b>Columbarium</b>	<b>Jardin du Souvenir</b>
<b>30 ans</b>	<b>115 €</b>	<b>480€</b>	<b>685 €</b>	<b>50€</b>
<b>50 ans</b>	<b>173 €</b>	<b>743€</b>	<b>983 €</b>	
<b>Perpétuité</b>	<b>289 €</b>	<b>956€</b>	<b>1 286 €</b>	

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.*

#### 10. TARIFS 2017 : EAU, ASSAINISSEMENT, OUVERTURE, FERMETURE ET LOCATION DE COMPTEURS

Monsieur Yves CHAUVET propose de fixer les tarifs au mètre cube pour l'eau et l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

EAU	0,95 euros/m <sup>3</sup> H.T.
ASSAINISSEMENT	1,58 euros/m <sup>3</sup> H.T.

La part fixe Assainissement est à 52,00 euros HT/abonné/an.

Les autres tarifs sont portés à :

Location de compteur	23,80 euros
Fermeture de compteur	48,83 euros
Ouverture de compteur	23,80 euros
Mise en place différé de compteur	76,96 euros

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.*

**11. TARIFS DIAGNOSTICS ET CONTROLES D'ASSAINISSEMENTS AUTONOMES ET COLLECTIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017**

Monsieur Yves CHAUVET propose de fixer les tarifs suivants (frais de gestion inclus) de contrôles de conception et de bonne exécution des installations d'assainissement autonomes neuves ou réhabilitées et des diagnostics des installations existantes (assainissement autonome ou assainissement collectif) :

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

	2017
Contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente dont 10% de frais de gestion (HT)	113 €
Participation à l'assainissement collectif (constructions neuves par m <sup>2</sup> taxable)	7,84€/m <sup>2</sup> TTC
Participation à l'assainissement collectif (constructions existantes)	704€ TTC

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

PRESTATIONS		TARIFS HT 2017
Contrôle des installations neuves ou réhabilitées (dont 10% de frais de gestion)	Phase de conception	169€ par installation
		55€ par installation si dossier complet sans visite sur le terrain
	Phase de bonne exécution	113€ par installation
	Visite supplémentaire en cas de non-conformité	107€ par visite supplémentaire
Contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente (dont 10% de frais de gestion)		113 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.*

## **12. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SARL CYMARO**

La Commune de Saint-Genès-Champanelle a conclu un marché public avec la SARL CYMARO en vue de la réalisation des travaux du programme voirie 2016 sur la Commune pour un montant toutes tranches de 119 992,70 € HT.

L'acte d'engagement a été signé le 12 juillet 2016 et un ordre de service n°1 a invité la SARL CYMARO à débiter les travaux à compter du 12 septembre 2016.

Pendant l'exécution des travaux, des négligences entraînant un déficit de sécurité tant pour les personnels engagés sur le chantier que pour les usagers de la voirie ont été constatées.

Par conséquent, et sur demande de la Commune de Saint-Genès-Champanelle, un rapport constatant les travaux déjà effectués et l'abandon du chantier par la SARL CYMARO a été dressé le 7 octobre 2016 par une agente de surveillance de la voie publique dûment assermentée.

Cette situation a conduit la Commune de Saint-Genès-Champanelle à inviter la SARL CYMARO à arrêter les travaux par un ordre de service n°2 en date du 14 octobre 2016, notifié le même jour.

La SARL CYMARO a indiqué avoir réalisé des travaux pour un montant de 11 608 € HT. Après analyse de cette demande, la Commune de Saint-Genès-Champanelle reconnaît qu'une partie des travaux a bien été effectuée.

Les parties ont donc négocié et ont décidé de conclure un protocole transactionnel ayant pour objet de résilier le marché public en cours et d'éviter un contentieux.

Ainsi, la Commune de Saint-Genès-Champanelle s'engagerait à payer une somme de 11 608 € HT correspondant aux travaux réalisés conformément aux dispositions contractuelles et la SARL CYMARO renoncerait à demander toute autre indemnité ayant trait à ce marché public et renoncerait à effectuer tout recours de quelque nature qu'il soit et notamment contentieux.

Il vous est proposé d'autoriser M. Le Maire à signer le protocole transactionnel entre la Commune et la SARL CYMARO et à effectuer tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition.***

## **13. CONVENTION POUR LE LOTISSEMENT COMMUNAL « LE PETIT BOIS »**

Le Conseil municipal est favorable à la signature d'une convention pour le lotissement communal «Le Petit Bois» dès le début du chantier en vue de l'intégration de la voirie dans le domaine public.

## **14. POINT SUR L'ECO QUARTIER**

En réunion publique, le 18 novembre dernier, les Champanellois ont pris connaissance et débattu sur les 3 phases du projet de l'éco quartier. Le Conseil municipal souhaite poursuivre par le lancement d'une mise en concurrence d'opérateurs avec l'aide du cabinet Tekhnê.

## **15. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

L'adjoint aux travaux a présenté le point sur l'ensemble des travaux :

- travaux d'assainissement sur Berzet et Nadaillat, dernière tranche du SIAEP, voirie à Nadaillat et Fontfreyde, démarrage des travaux du lotissement « Le Petit Bois » (minimum 6 mois de travaux), avancement des travaux du Groupe scolaire avec une présentation prévue aux 2 conseils d'écoles, demande de subvention au ministère de l'intérieur pour l'aménagement de la sécurité. Une réunion est programmée pour le planning futur et le fonctionnement à venir avec les différents partenaires (élus, personnels, enseignants...)
- travaux en mairie à venir dans les prochains mois : aménagement de l'agence postale, remplacement des huisseries, désamiantage de la salle du Conseil municipal (fin décembre).
- travaux sur le chauffage en décembre au gymnase.

#### **16. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) – SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE « LES VOLCANS »**

Monsieur Christophe VIAL, adjoint aux travaux, présente au Conseil municipal le projet de vidéo protection, contrôle d'accès au service de la politique de sécurité de l'établissement scolaire « Les Volcans ».

Le projet a pour objectif de :

- prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens dans l'enceinte du Groupe scolaire,
- sécuriser les espaces publics exposés.

Le coût total de l'opération s'élève à 36 190 € HT

Il est proposé au Conseil municipal :

- de mettre en œuvre ces travaux courant 2017,
- de décider de la réalisation de cette opération,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition, le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Ministère de l'intérieur au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour les travaux de sécurisation du Groupe scolaire.*

#### **17. SIEG - ECLAIRAGE ROUTE DE NADAILLAT A THEIX SUITE B.T.**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public suivants :

##### **ECLAIRAGE ROUTE DE NADAILLAT A THEIX SUITE B.T.**

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE et de GAZ du Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

**L'estimation des dépenses** correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à :

**15 000.00 € H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. pour les travaux d'éclairage public, de 60% pour les travaux de mise en conformité et en



demandant à la commune un fonds de concours (auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C. de l'Ecotaxe), soit :

<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>12 875.31€ x 0.50 = 6 437.66 €</b>
<b>MISE EN CONFORMITE</b>	<b>2 124.69€ X 0.40 = 849.88 €</b>
<b>ECOTAXE</b>	<b>0.18 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 287.72 €</b>

Ce fonds de concours sera revu en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG par le biais du Fonds de Compensation pour la TVA.

*Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident :*

- *D'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage route de Nadaillat à Theix suite B.T. présenté par monsieur le maire,*
- *De confier la réalisation de ces travaux au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme,*
- *De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à 7 287.72 € H.T. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.,*
- *De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.*

## **AFFAIRES FONCIERES**

### **18. ACQUISITION A TITRE GRATUIT, D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE BM 219 (21M2) ET DE LA BM 218 (4M2) A BERZET PAR LA COMMUNE A M GIRAUD PATRICE ET MME CERONI ARLETTE**

Monsieur le Maire fait part du courrier de M GIRAUD Patrice et de Mme CERONI Arlette en date du 11/10/2016 par lequel ils proposent à la Commune la cession à titre gratuit, d'une partie de la parcelle cadastrée BM 219 (cession d'environ 21 m2) et BM 218 (4m2) dans le village de Berzet, cela afin de faciliter un accès sur la voie publique (Rue derrière les granges).

Ces parcelles se trouvent en zone UD du PLU.

Monsieur Le Maire fait part de l'avis favorable de la Commission urbanisme à la condition que cette opération n'engendre aucun frais à la Commune et que le terrain cédé soit mis à nu.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- *D'accepter la proposition d'acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrées BM 219 (cession d'environ 21 m2) et BM 218 (4m2). Tous les frais (bornages, frais de notaire, frais d'enquête publique si nécessaire) seront dus par M GIRAUD et Mme CERONI.*
- *Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer les documents nécessaires.*

### **19. ACQUISITION A TITRE GRATUIT OU A L'EURO SYMBOLIQUE, D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE CH 47 A THEIX PAR LA COMMUNE APPARTENANT EN INDIVISION A M CAIRO, MME FORCE ET M PIERRE**

Monsieur le Maire fait part de la volonté de M CAIRO, Mme FORCE et M PIERRE de régulariser une situation en cédant à la Commune, à titre gratuit, une partie de leur parcelle cadastrée CH 47 dans le village de Theix. En effet, la voie publique et ses accotements se situent sur la parcelle CH 47 leur appartenant. Ils demandent que les frais de bornage et d'acte soient à la charge de la collectivité.

Monsieur Le Maire rappelle l'historique de cette affaire : la création de la route a été réalisée au moment du lotissement du « Grand Champ » par le lotisseur, sans demander, au préalable, l'accord des propriétaires. Aussi, aujourd'hui, ces derniers se retrouvent propriétaires de la voirie, de l'enrochement et du talus.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à la majorité (2 voix contre) :*

- *D'accepter la proposition de cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée CH 47 (voirie, enrochement et talus) voir plan joint. Tous les frais (bornages, frais de notaire), seront à la charge de la Commune.*
- *Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer les documents nécessaires.*

## **20. REFUS DE VENTE D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC À MONSIEUR COURTADON OLIVIER À LASCHAMPS**

Monsieur le Maire rappelle la demande de Monsieur COURTADON Olivier, propriétaire de la parcelle cadastrée BB 149 à Laschamps.

Il souhaitait acquérir une partie du Domaine Public juste devant sa propriété.

Par délibération du 05/04/2016, le Conseil Municipal a accepté uniquement une partie du projet aux motifs de vouloir préserver une emprise suffisante pour la voirie, l'espace paysager ouvert et le stationnement public.

Une enquête publique a eu lieu du 03/10/2016 au 17/10/2016 à la suite de laquelle, le Commissaire Enquêteur a émis un avis défavorable à ce déclassement de Domaine Public destiné à être vendu à M COURTADON aux motifs suivants :

- Une absence de limite, de clôture, contribue non seulement à l'emprise suffisante sur la voirie notamment l'hiver pour les engins de déneigement, mais aussi à l'espace paysager ouvert et enfin au stationnement public plus facile dans ce centre-bourg rendu agréable par la présence des espaces publics.

Le registre et les conclusions d'enquête sont consultable en Mairie :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- *De suivre l'avis du Commissaire enquêteur, c'est à dire de ne pas vendre la partie du Domaine Public demandée par M COURTADON Olivier.*

## **21. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET QUESTIONS DIVERSES :**

- **AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE ET LA VILLE DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un avenant à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté d'Agglomération Clermontoise et la ville de Saint-Genès-Champanelle, signée le 31 juillet 2012 et initialement conclue pour une durée de 3 ans (2012, 2013 et 2014).

Cet avenant permet de proroger cette convention pour l'année 2016.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté d'Agglomération Clermontoise et la ville de Saint-Genès-Champanelle.*

- **AVENANT À LA CONVENTION CEJ (CONTRAT ENFANCE JEUNESSE) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la convention CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) 2014 – 2017 signée avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ; il s'agit d'un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants.

Il propose de signer un avenant à cette convention permettant l'intégration de l'ALSH du mercredi au CEJ.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) avec la Caisse d'Allocations Familiales.*

**Le Conseil municipal prend note des informations et décisions suivantes :**

- loyer annuel de la Poste : 2 359,14 €
- désignation des personnes référentes pour le schéma cyclable communautaire : Nadine Imbaud et Eric Hayma
- division des lots à bâtir à Saint-Genès-Champanelle
- mur du cimetière de Fontfreyde
- entretien matériels espaces verts
- travaux de suppression de servitude de réseaux à Berzet
- résidence d'artistes du Grand Clermont
- « Semaine 21 » sur les abeilles et la biodiversité, « Jardin 21 » de Berzet, « Familles à énergie positive »
- questionnaire téléphonie-internet, audit site internet communal
- ateliers pour le Téléthon organisés par le Conseil municipal d'enfants
- maintien de la coupe (à minima) de bois mature sur un des îlots de sénescence intégré aux coupes 2017
- organisation des vœux et de l'accueil des nouveaux habitants
- présentation aux élus de la Communauté urbaine à Polydome
- présence et intervention de Roger GARDES à la COP 13 à Cancun au Mexique.
- Divers remerciements.



**La séance est levée à 21 H 30**